



Métropole
du Grand Paris

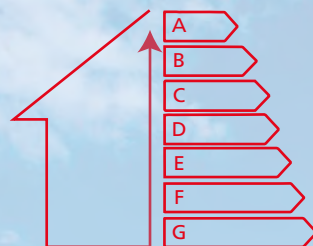


**La Métropole du Grand Paris
acteur majeur de la
rénovation énergétique
des copropriétés**

"Vous êtes dans une copropriété qui a un projet de rénovation énergétique ?"

La Métropole du Grand Paris vous propose de nouvelles aides !

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la Métropole du Grand Paris propose aux copropriétés les deux aides relatives à la réalisation des prestations suivantes :



5 000€ d'aide pour faire réaliser un Diagnostic Technique Global intégrant un audit énergétique de votre copropriété.



10 000€ d'aide pour recourir à une mission de maîtrise d'oeuvre «conception-réalisation» portant sur la réalisation globale de votre copropriété.

Réalisez des économies d'énergie et améliorez le confort des logements de votre copropriété !

Les bénéfices de vos nouvelles aides



Le Diagnostic Global Technique (DTG)

Il s'agit d'un **outil majeur d'aide à la décision** qui permet à la copropriété d'obtenir :

- Des informations détaillées sur l'état de santé architectural et énergétique du / des bâtiments ;
- Des propositions techniques et patrimoniales, des scénarios de travaux et un plan de financement ;
- Un accompagnement dans l'appropriation par les copropriétaires des résultats du DTG.



Mission de maîtrise d'œuvre « rénovation globale »

Il s'agit d'un **outil d'assistance** (ingénierie technique et financière) conseillé notamment pour les rénovations globales complexes.

La mission de maîtrise d'œuvre permet de :

- Faciliter le montage du projet de travaux en amont du vote en Assemblée générale (AG) de la copropriété (définition de l'avant-projet, consultation des entreprises ...) ;
- Assister la copropriété en sa qualité de maîtrise d'ouvrage pendant la phase chantier (exécution et réception des travaux).

Vous êtes intéressé ?

Les conditions d'attribution

- Copropriété localisée sur le territoire de la Métropole du Grand Paris¹ dont la construction est achevée depuis au moins 15 ans ;
- Recours à un professionnel qualifié² affilié auprès de la plateforme CoachCopro : www.grandparis.annuaire-coachcopro.com

1) À Paris, la réalisation d'un Diagnostic Technique Global (DTG) sera soutenue par la Ville de Paris au titre du « chèque audit copropriété », selon les modalités identiques à celles du dispositif d'aides de la Métropole du Grand Paris.

2) Il s'agit des prestataires référencés qui s'engagent à prendre en compte le référentiel « Diagnostic Technique Global – DTG » et /ou le cahier des charges « Maîtrise d'œuvre Rénovation architecturale et énergétique » de la plateforme CoachCopro.

Comment procéder ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller / une conseillère de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) ou de l'Espace conseil France Rénov' de votre territoire : www.metropolegrandparis.fr/fr/federation-metropolitaine-des-ALEC

Un service neutre, gratuit et indépendant !



**Métropole
du Grand Paris**

avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris - Tél. : 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

